



GROUPE DE TRAVAIL SUR LA BIODIVERSITE D'AFRIQUE CENTRALE

**COMMUNIQUE FINAL DES TRAVAUX
DE LA 25^{ème} REUNION DU GTBAC**

Douala, 24 au 26 Avril 2017

Le Groupe de Travail Biodiversité d’Afrique Centrale (GTBAC) a tenu sa vingt-cinquième session du 24 au 26 Avril 2017 à Douala, République du Cameroun. La réunion, organisée par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC avec l’appui technique et financier des projets d’appui à la COMIFAC de la Coopération Allemande (GIZ) et de l’Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), a réuni les points focaux CDB et Protocole de Cartagena des pays de l’espace COMIFAC : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, RCA, RDC et Tchad, les représentants de la GIZ et la JICA, ceux des organisations internationales et de la société civile notamment l’UICN-PACO, le REFADD, le REPALEAC, le REJEFAC et les membres du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC ainsi que la Coordination Nationale de la COMIFAC du Gabon représentant l’ensemble des Coordinations Nationales COMIFAC au sein du GTBAC.

La vingt-cinquième réunion du GTBAC, présidée par Monsieur Chouaïbou NCHOUTPOUEN, Chargé de la Biodiversité et Coordonnateur APA au Secrétariat Exécutif, Représentant du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC et modérée par Monsieur Bob Félicien KONZI SARAMBO, Point Focal CDB de la République Centrafricaine et Pilote du GTBAC avait pour objectifs de :

- faire le décryptage des décisions adoptées lors de la Conférence des Nations Unies sur la Biodiversité tenue à Cancun, Etats Unis du Mexique, du 4 au 17 décembre 2017 ;
- échanger sur l’état d’avancement des travaux de la Plateforme Intergouvernementale Sciences-Politique sur la Biodiversité et les services Ecosystémiques (IPBES) et l’implication de la sous-région Afrique Centrale dans ce processus;
- faire le point sur la préparation du rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Protocole de Nagoya et l’élaboration du 6^{ième} Rapport national sur la mise en œuvre de la CDB ;
- échanger sur la coordination de la mise en œuvre des projets et initiatives APA dans les pays de l’espace COMIFAC ;
- informer sur les principales conclusions des réunions impliquant le GTBAC ; et
- élaborer et valider la feuille de route 2017 du GTBAC.

Pour atteindre les objectifs sus déclinés, les travaux du GTBAC 25 dont le rapportage a été assuré par le Gabon et le Tchad ont été structurés en quatre sessions :

- session inaugurale ;
- questions d’information ;
- questions de fonds ;
- décryptage des décisions de la conférence des Nations Unies sur la biodiversité.

1. Session inaugurale

La session inaugurale a été subdivisée en deux séquences : la cérémonie d'ouverture et les considérations introductives.

La cérémonie d'ouverture, placée sous l'autorité du Représentant du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC a été ponctuée par trois(3) allocutions à savoir :

- les préliminaires du Pilote ;
- le mot circonstanciel du représentant des partenaires techniques et financiers ;
- l'allocution d'ouverture du Représentant du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC.

Le Pilote du GTBAC, dans son propos préliminaire a exprimé sa satisfaction de voir la famille GTBAC se réunir à Douala et a souhaité la bienvenue à tous les participants. En rappelant que le GTBAC 25 était la première réunion de son cycle de pilotage, il a sollicité la pleine participation de tous afin d'aboutir aux résultats escomptés.

Prenant la parole à son tour, Monsieur NILS HEMPELMANN, parlant au nom de la GIZ et de la JICA, a manifesté sa satisfaction de prendre part aux assises du GTBAC. Il a souhaité que le GTBAC garde son dynamisme reconnu par l'ensemble des partenaires techniques et financiers, et a appelé l'ensemble des participants à tout mettre en œuvre afin que les objectifs assignés au Groupe soient atteints.

En l'entame de son mot, le Représentant du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC a exprimé les regrets du Secrétaire Exécutif pour n'avoir pas pris part aux présentes assises pour les contraintes de calendrier. Il a poursuivi son propos en souhaitant la bienvenue aux participants en félicitant, d'une part, la nouvelle équipe du pilotage constituée de la RCA et la RDC, et d'autre part, le groupe pour son dynamisme. Après avoir inventorié les efforts consentis par les pays de l'espace COMIFAC dans la mise en œuvre de la CDB, relevé le faible niveau de mise en œuvre du protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, il a rappelé les objectifs du GTBAC 25. Avant de clore son mot et d'ouvrir les travaux du GTBAC 25, le Représentant du Secrétaire Exécutif a remercié les partenaires techniques et financiers pour leurs appuis multiformes notamment pour le financement des présentes assises.

La séquence des considérations introductives a commencé par la présentation de chaque participant, elle a continué par la présentation des objectifs et résultats attendus au cours de la réunion. Cette communication a été faite par le Pilote du GTBAC. La session inaugurale s'est achevée par l'adoption de l'ordre du jour et l'agenda de la réunion.

2. Questions d'information

La session relative aux questions d'information comprenait trois thématiques :

- l'état d'avancement des travaux de la plateforme IPBES ;
- le point sur la préparation du rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Protocole de Nagoya et l'élaboration du 6^{ème} rapport national sur la biodiversité ;
- les informations sur les principales conclusions des réunions impliquant le GTBAC.

L'état d'avancement des travaux de la plateforme IPBES a été faite par le Dr. Jean Bruno MIKISSA, membre du Groupe d'Experts de IPBES (MEP). Il a fait la synthèse de la cinquième session de la plateforme IPBES tenue à Bonn du 06 au 10 mars 2017. Il a rappelé la non prise en compte du Bassin du Congo dans l'évaluation sur les pollinisateurs réalisée par IPBES. Il a clos sa communication en informant les participants de la tenue de la sixième session IPBES qui aura lieu, en Colombie en mars 2018.

Abordant le point sur la préparation du rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Protocole de Nagoya et l'élaboration du 6^{ème} rapport national sur la biodiversité, il a été demandé à chaque pays de faire rapport. A ce titre, il est à retenir que tous les pays de l'espace COMIFAC, présents au GTBAC 25 ont reçu des notifications du Secrétariat Exécutif de la CDB et qu'ils ont transmis à celui-ci les lettres d'engagement y relatives. Ils sont donc en attente du lancement du processus.

Monsieur le Chargé de la Biodiversité et Coordonnateur APA au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC a communiqué sur les principales conclusions des réunions impliquant le GTBAC. Il s'est agit essentiellement de :

- l'atelier Panafricain de l'Initiative APA tenu à Dakar, République du Sénégal, du 06 au 10 mars 2017 ;
- l'atelier de formation des Points Focaux CH APA, tenu à Douala, République du Cameroun, les 27 et 28 mars 2017 ;
- l'atelier de planification 2017 du projet APA COMIFAC-GIZ, tenu à Douala, République du Cameroun, les 29 et 30 mars 2017 ; et
- l'atelier de planification 2017 du projet APA COMIFAC-PNUE, tenu à Douala, République du Cameroun, les 03 et 04 avril 2017.

3. Questions de fonds

Les échanges se sont focalisés sur le mode de coordination des initiatives APA au niveau sous régional et national, et l'état des lieux sur la mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.

Du point sur la coordination, il est à noter que les participants ont rejeté l'idée de créer un sous-groupe sur APA. Concernant l'état des lieux, chaque Point Focal du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques a dressé la situation dans son pays. De ces compte-rendus, il ressort que la situation est quasi identique dans les pays. En effet, ceux-ci possèdent des cadres et de projets de loi ou de décret sur la biosécurité.

4. Décryptage des décisions de la conférence des Nations Unies sur la biodiversité.

Les participants au GTBAC 25 ont décrypté vingt et une (21) décisions adoptées lors de la Conférence des Nations Unies sur la Biodiversité, tenue à Cancun, Etats-Unis du Mexique du 04 au 17 décembre 2016. Celles-ci ont été choisies en fonction des intérêts et préoccupations des pays de l'espace COMIFAC. Il s'agit particulièrement de quinze (15) décisions relevant de la treizième conférence des parties à la Convention sur la Diversité Biologique (COP 13) et six (6) décisions provenant de la huitième conférence des parties agissant en qualité de réunion des parties au protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (COP-MOP 8). Avant de commencer les travaux sur le décryptage des décisions, le Chargé de la Biodiversité et Coordonnateur APA au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC a fait une communication sur la participation des pays de l'espace COMIFAC aux dites assises de Cancun. Globalement, elle a été jugée très satisfaisante au regard des contributions des délégués, de l'animation du Stand COMIFAC et des responsabilités que vont désormais occuper certains pays de la COMIFAC. En effet, le Burundi a été admis au Bureau de la COP de la CDB, le Cameroun à celui du Protocole de Cartagena et la RDC au groupe sur la conformité du Protocole de Nagoya. Soulignons aussi que le groupe Afrique a été présidé durant cette conférence par Monsieur Habib GADEMI, Point Focal CDB du Tchad.

Au terme des échanges, les participants ont adopté les résolutions et recommandations suivantes :

Résolutions

Le GTBAC réunit à Douala, République du Cameroun, du 24 au 26 avril 2017, lors de sa vingt-cinquième réunion :

- Exprime sa gratitude aux partenaires financiers notamment la GIZ et la JICA pour leurs appuis multiformes et les exhorte à continuer à appuyer la mise en œuvre de sa feuille de route ;
- prie les Points Focaux Nationaux de la CDB d'inclure des activités d'application du Protocole de Cartagena dans les projets de mise en œuvre de la CDB lors de l'utilisation des fonds alloués dans le cadre du FEM 7 ;

- exhorte les Points Focaux Nationaux de la plateforme IPBES de diffuser l'information relative à cette plateforme auprès des Instituts de recherche et autres parties prenantes ;
- prie les Points Focaux du Protocole de Cartagena sur la Prévention des risques Biotechnologique d'élaborer un rapport complet sur l'état des lieux sur la mise en œuvre du Protocole en incluant la situation sur les OVM/OGM et de le transmettre au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC ;
- décide que la Coordination des initiatives APA sera assurée à l'échelle nationale par le Point Focal de la CDB, et à l'échelle sous régionale, par le Groupe de Travail sur la Biodiversité d'Afrique Centrale ;
- décide de transmettre pour examen par le Sous-groupe du GTBAC sur la faune et les aires protégées toutes les décisions relatives aux aires protégées et la faune sauvage issues de la COP13;
- adopte la matrice des activités devant permettre la mise en œuvre des décisions issues de la Conférence des Nations Unies sur la Biodiversité ;
- adopte la feuille de route 2017 du GTBAC.

Recommandations

Le GTBAC réunit à Douala, République du Cameroun, du 24 au 26 avril 2017, lors de sa vingt-cinquième session recommande :

i. Aux Points Focaux CDB et Protocole de Cartagena

- de procéder à l'actualisation des Cadres Nationaux sur la Biosécurité en tenant compte du plan stratégique de mise en œuvre du Protocole de Cartagena et la stratégie de renforcement des capacités ;
- d'explorer avec l'appui des partenaires de l'IPBES, la possibilité de mettre en place une Plateforme nationale IPBES ;
- de procéder, selon qu'il convient, au processus de ratification du Protocole Additionnel Nagoya-Kuala Lumpur sur la réparation et la responsabilité ;
- d'utiliser les termes de « mouvements transfrontières intentionnels » et « mouvements transfrontières illicites » lors de la rédaction des rapports nationaux sur la biosécurité.

ii. Au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC

- d'explorer la possibilité d'étendre le mandat de l'OFAC afin de prendre en compte les autres aspects de la biodiversité et de constituer, en conséquence, une base de données sur la biodiversité en Afrique centrale ;
- d'élaborer et soumettre aux partenaires un projet sous régional sur la Biosécurité ;
- d'élaborer un rapport synthétique sur les rapports nationaux sur la biodiversité notamment le quatrième et cinquième rapport ;
- de prendre attache avec le Secrétariat Exécutif de la Plateforme IPBES afin de solliciter son adhésion à cette Plateforme en qualité de membre observateur ;
- d'élaborer le canevas devant servir de rapport sur l'état de lieu de la mise en œuvre du Protocole de Cartagena et de le transmettre aux Pays ;
- de distribuer aux Points Focaux CDB, les rapports des réunions des sous-groupes du GTBAC (PFNL, Aires Protégées) ;
- de mener une étude sous régionale sur la pollinisation, les pollinisateurs, les ravageurs et les habitats ;
- de mener une étude sous régionale sur l'état des lieux des espèces exotiques envahissantes.

iii. Aux Pays, au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et aux Partenaires

- de renouveler le processus de l'organisation des événements parallèles et l'animation des stands lors des prochaines assises de la Conférence des Nations Unies sur la Biodiversité notamment celle qui aura lieu en Egypte en 2018.

Fait à Douala, le 26 avril 2017

Les Participants